La Newsletter Annuelle 2025

Chers clients, nous souhaitons vous tenir informés de toutes les actualités liées à vos activités sur le marché saoudien. Dans ce résumé annuel, nous vous présentons les changements réglementaires émanant de l'Organisation Saoudienne de Normalisation, de Métrologie et de Qualité (SASO), concernant les produits destinés à la vente dans le Royaume d'Arabie Saoudite.

الهيئة السعودية للمواصفات والمقاييس والجودة
Saudi Standards, Metrology and Quality Organization

« La SASO » adopte la mise à jour du règlement technique pour les véhicules électriques

Lors de sa réunion N°46, tenue le 17 septembre 2024, a décidé d'adopter la mise à jour du règlement technique pour les véhicules électriques.

Ce règlement technique s'applique aux véhicules électriques des deux catégories (M, N), dont sa vitesse de conception dépasse 25 km/heure.

« La SASO » lance un service d'octroi de licence pour les laboratoires privés

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a publié par l'intermédiaire du portail d'acception saoongate.sa, le lancement d'un service d'octroi de licence pour les laboratoires privés.

Ce service vise à faciliter l'octroi d'une licence dans les domaines de l'inspection, des essais et de l'étalonnage, conformément au règlement technique du système de laboratoires privés.

« La SASO » lance de nouveaux manuels pour un certain nombre de règlements techniques

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a annoncé la publication de nouveaux manuels pour un certain nombre de règlements techniques ciblés, dans le cadre du programme saoudien pour la sécurité des produits qui vise à protéger le consommateur, assurer sa sécurité, préserver l'environnement, et veillant à ce que les produits mis sur le marché soient conformes aux exigences des règlements et aux normes techniques.

« La SASO » lance l'Application « Tawkalna » en coopération avec SADIAN pour promouvoir la transformation numérique

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a lancé l'Application nationale « Tawkalna », en coopération avec l'Autorité saoudienne des données et de l'intelligence artificielle (SADAIA), dans une démarche innovante pour promouvoir la transformation numérique et améliorer l'expérience utilisateur.

Tawkalna est l'une des applications gouvernementales les plus importantes au Royaume, offrant des services électroniques complets qui desservent des millions d'utilisateurs, ce qui en fait une plateforme intégrée pour fournir les services de l'organisation.

L'Application fournit une gamme complète des services techniques nécessaires, y compris la vérification des appareils électriques et la validité des données des labels d'efficacité et d'énergie telle que (les climatiseurs, les réfrigérateurs, les machines à laver, les chauffe-eau, les vêtements, l'eau et les appareils d'éclairage), la connaissance de l'efficacité des pneus, les données sur l'économie de carburant pour les véhicules, le suivi statut d'inspection technique périodique du véhicule, y compris la vérification de la date d'expiration de l'inspection, ainsi que la vérification des données de la carte d'économie de carburant pour les véhicules.

La SASO adopte (95) nouvelles normes techniques

Lors de sa réunion N°117, tenue le 8 janvier 2025, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a décidé d'adopter environ (95) normes techniques dans nombreux secteurs.

Lancement de campagne « Achetez la qualité » pour promouvoir l'importance de la SQM

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a lancé une campagne de sensibilisation intitulé « Achetez la qualité », afin de sensibiliser les consommateurs à l'importance de choisir des produits portant la marque de qualité saoudienne (SQM), et de vérifier la validité par le biais de l'application « TAAKAD », pour garantir l'acquisition des produits de qualité supérieure.

« La SASO » obtient l'accréditation de la structure institutionnelle pour le quatrième niveau de la maturité

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a reçu le certificat d'accréditation de la structure institutionnelle au quatrième niveau de l'Autorité du gouvernement numérique en tant que premier organisme gouvernemental dans le système économique et de développement a atteindre cette réalisation.

« La SASO » oblige les importateurs à fournir une déclaration approuvée par le ministère de l'industrie lors de la demande du certificat d'expédition.

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a publié une nouvelle circulaire obligeant les importateurs, à compter du 1er janvier 2025, à remplir un formulaire de déclaration approuvé par le ministère de l'industrie et des Ressources minérales, lors de la soumission d'une demande de certificat d'expédition via la plateforme électronique SABER.

La SASO a confirmé que cette déclaration constituera une partie essentielle du dossier technique pour les certificats délivrés, notant que cette étape s'inscrit dans les efforts visant à renforcer le respect des exigences techniques et réglementaires des produits importés.

La SASO a également expliqué que des échantillons aléatoires de certificats d'expédition délivrés via le système continuront d'être retirés pour vérifier la disponibilité de la déclaration approuvée, en particulier pour les produits nouvellement ajoutés ou ceux précédemment couverts par les circulaires précédentes.

Approbation de 58 normes techniques saoudiennes et adoption de 2 normes techniques

Lors de sa réunion N°140, tenue le 23 mars 2025, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a décidé d'approuver 58 normes techniques saoudiennes, en plus d'adopter 2 normes techniques, dans plusieurs secteurs.

Nouvelles mises à jour des normes du règlement technique général pour l'efficacité énergétique

Lors de sa réunion N° 149, tenue le 25 mars 2025, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a décidé d'adopter la mise à jour d'un certain nombre des normes du règlement technique général pour l'efficacité énergétique, avec la mise en œuvre de ces mises à jour à partir du 1er décembre 2026, et les mises à jour comprennent :

- Les climatiseurs à grande capacité - Exigences de performance et méthodes d'essai
- Les climatiseurs – Exigences relatives aux limites minimales d'efficacité énergétique, l'étiquetage et les essais pour les fenêtres à faible capacité et les types à simple division

Le Royaume assume la présidence du Conseil d'administration de l'Institut des normes et de métrologie pour les pays islamiques (SMIC)

Pour la 5 fois consécutive, le Royaume d'Arabie saoudite assume la présidence du Conseil d'administration de l'Institut des normes et de métrologie pour les pays islamiques (SMIC), pour la période 2027-2025.

« La SASO » renouvelle son appel à vérifier la conformité des véhicules avant l'importation

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a renouvelé son appel aux importateurs individuels de véhicules, neufs et d'occasion pour qu'ils bénéficient du service d'importation de véhicules via la plateforme « SABER », avant d'expédier les véhicules dans le Royaume, afin d'assurer leur conformité aux règlements techniques approuvés.

L'Autorité a confirmé que le service permet à l'importateur de vérifier au préalable que le véhicule est conforme aux exigences techniques, ce qui permet d'éviter de rejeter l'expédition ou de la renvoyer dans le pays d'expédition, indiquant que la plateforme offre la possibilité de délivrer un certificat d'importation de véhicule par voie électronique, après avoir soumis la demande, payé les frais et choisi l'autorité d'inspection dans le pays d'expédition, lorsque l'autorité compétente effectue l'inspection nécessaire avant de délivrer le certificat.

« La SASO » lance la campagne « Pense y pour l'avenir » afin de sensibiliser les fabricants aux systèmes de gestion de la qualité

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a lancé une campagne intitulée « Pense y pour l'avenir », dans le but de sensibiliser à l'importance d'appliquer les normes des systèmes de gestion dans les installations industrielles.

La campagne se concentre sur la mise en évidence du rôle vital de ces systèmes dans l'amélioration de la qualité des produits, la garantie de l'exactitude et le renforcement de la fiabilité client, en plus de l'amélioration d'une continuité commerciale durables.

La 2 phase de la norme d'efficacité énergétique pour les lave-vaisselles entrera en vigueur du 31 décembre

Dans une circulaire officielle, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé qu'à partir du 31 décembre 2025, l'enregistrement de tout nouveau certificat de conformité pour les lave-vaisselles qui ne répondent pas aux exigences de la deuxième phase de la norme d'efficacité énergétique (SASO 2025: 5029) sera interrompu.

Obligation pour les importateurs de fournir une déclaration approuvée par le Ministère de l'Industrie lors de la demande de SCOC

Dans une circulaire officielle, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a souligné qu'à partir du 15 septembre 2025 la présentation de la déclaration approuvée par le Ministère de l'Industrie et des ressources minérales est devenue une exigence obligatoire pour délivrer le SCOC pour les produits inclus dans cette circulaire

Le Royaume devient un membre du Conseil d'administration technique de l'ISO

Le Royaume d'Arabie saoudite, représenté par l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a été élu membre du Conseil d'administration technique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour la période 2028-2026, qui reflète le rôle efficace de la SASO au niveau mondial.

« La SASO » dévoile la première marque de qualité pour le béton traité au dioxyde de carbone

Dans le cadre d'une étape importante visant à renforcer l'application de l'approche de l'économie circulaire du carbone, et avec le soutien et l'initiative du ministère de l'Énergie, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a dévoilé la première marque de qualité pour le béton traité au dioxyde de carbone.

Cette initiative devrait contribuer à réduire les émissions de carbone et à soutenir les efforts du Royaume pour atteindre ses objectifs climatiques à long terme, notamment la neutralité carbone d'ici 2060.

Circulaire concernant les gaz autorisés et interdits pour les appareils de climatisation et de réfrigération

Dans une circulaire publiée, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a confirmé que le gas R-22 est l'un des gaz dont l'utilisation est restreinte jusqu'à la fin de 2029, et que son importation en tous types est interdite d'ici 2050.

Et la SASO a également souligné que les exigences d'évaluation de la conformité agréés sont obligés d'inclure spécifiquement le type de frein utilisé dans les certificats de conformité délivrés pour les appareils de climatisation et de réfrigération.

Approbation de la mise à jour de (2) normes saoudiennes dans le règlement technique général pour l'efficacité énergétique

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a décidé de mettre à jour un certain nombre de normes figurant à l'annexe n° (1) « Liste des produits faisant l'objet d'une décision d'application des exigences d'efficacité énergétique » du Règlement technique général relatif à l'efficacité de la consommation d'énergie.

« La SASO » lance des mises à jour des règlements techniques sur SABER

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour de plusieurs codes douaniers sur la plateforme électronique SABER. Ces codes, relatifs à un certain nombre de produits soumis au règlement technique pour les appareils de télécommunication, doivent être mis à jour dans un délai de 15 jours à compter du 21 janvier 2025.

Et les codes douaniers qui seront mis à jour comprennent un certain nombre de produits soumis au règlement technique pour les appareils de télécommunication, y compris :

- Les dispositifs ferroviaires ou le tramway
- Les dispositifs et les outils conçus spécialement pour la communication
- Les dispositifs de mesure du facteur d'interférence
- Les dispositifs de mesure des conversations téléphonique

« SABER » a mis à jour les codes douaniers pour les produits de matériaux de construction

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plate-forme SABER, qui seront soumis à des réglementations techniques à partir du 17 mars 2025, les importateurs et les fabricants disposant d'un délai de 30 jours pour appliquer les modifications.

Les mises à jour incluent un certain nombre de produits soumis à la réglementation technique des matériaux de construction - Partie I - exigences des métaux et des alliages pour la construction, ce qui améliore le respect des exigences de qualité et de sécurité.

« SABER » a de nouvelles mises à jour des codes douaniers des produits

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, lesquels deviendront soumis aux réglementations techniques dans un délai de 30 jours, à compter du 4 juin 2025.

La SASO a également annoncé le remplacement de certains codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, à compter du 1er juin 2025, en parallèle des mises à jour de l'Autorité de la zakat, des impôts et des douanes (ZATCA).

Début de l'application de l'obligation d'émission du certificat de conformité de l'expédition - 1er octobre 2025

A compter du 1er octobre 2025, l'émission du certificat de conformité de l'expédition (SCOC) deviendra obligatoire pour tous les produits, qu'ils soient soumis ou non aux règlements techniques, via la plateforme électronique SABER, et ce avant l'émission de la déclaration douanière.

Mise à jour des codes douaniers des produits soumis aux règlements techniques

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, lesquels deviendront soumis aux règlements techniques dans un délai de 30 jours, à compter du 24 juillet 2025.

Les codes douaniers concernés par cette mise à jour incluent plusieurs produits soumis au règlement technique pour les équipements et les vêtements de protection individuelle, au règlement technique pour le papier et le carton, au règlement technique pour les détergents, ainsi qu'au règlement technique pour les appareils de télécommunications et les technologies de l'information.

« SABER » lance des mises à jour des codes douaniers pour les appareils et jeux des parcs de divertissement

SABER lance des mises à jour des codes douaniers relatifs aux équipements et attractions des parcs de loisirs

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, lesquels deviendront soumis aux réglements techniques dans un délai de 30 jours, à compter du 15 septembre 2025.

Les codes douaniers concernés par cette mise à jour incluent plusieurs produits soumis au réglement technique pour les appareils et les jeux des parcs de divertissement.

« La SASO » lance la campagne « Pense y pour l'avenir » afin de sensibiliser les fabricants aux systèmes de gestion de la qualité

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a lancé une campagne intitulée « Pense y pour l'avenir », dans le but de sensibiliser à l'importance d'appliquer les normes des systèmes de gestion dans les installations industrielles.

La campagne se concentre sur la mise en évidence du rôle vital de ces systèmes dans l'amélioration de la qualité des produits, la garantie de l'exactitude et le renforcement de la fiabilité client, en plus de l'amélioration d'une continuité commerciales durables.

La 2 phase de la norme d'efficacité énergétique pour les lave-vaisselles entrera en vigueur du 31 décembre

Dans une circulaire officielle, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé qu'à partir du 31 décembre 2025, l'enregistrement de tout nouveau certificat de conformité pour les lave-vaisselles qui ne répondent pas aux exigences de la deuxième phase de la norme d'efficacité énergétique (SASO 2025: 5029) sera interrompu.

Obligation pour les importateurs de fournir une déclaration approuvée par le Ministère de l'Industrie lors de la demande de SCOC

Dans une circulaire officielle, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a souligné qu'à partir du 15 septembre 2025 la présentation de la déclaration approuvée par le Ministère de l'Industrie et des ressources minérales est devenue une exigence obligatoire pour délivrer le SCOC pour les produits inclus dans cette circulaire

Le Royaume devient un membre du Conseil d'administration technique de l'ISO

Le Royaume d'Arabie saoudite, représenté par l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a été élu membre du Conseil d'administration technique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour la période 2028-2026, qui reflète le rôle efficace de la SASO au niveau mondial.

« La SASO » dévoile la première marque de qualité pour le béton traité au dioxyde de carbone

Dans le cadre d'une étape importante visant à renforcer l'application de l'approche de l'économie circulaire du carbone, et avec le soutien et l'initiative du ministère de l'Énergie, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a dévoilé la première marque de qualité pour le béton traité au dioxyde de carbone.

Cette initiative devrait contribuer à réduire les émissions de carbone et à soutenir les efforts du Royaume pour atteindre ses objectifs climatiques à long terme, notamment la neutralité carbone d'ici 2060.

Circulaire concernant les gaz autorisés et interdits pour les appareils de climatisation et de réfrigération

Dans une circulaire publiée, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a confirmé que le gas R-22 est l'un des gaz dont l'utilisation est restreinte jusqu'à la fin de 2029, et que son importation en tous types est interdite d'ici 2050.

Et la SASO a également souligné que les exigences d'évaluation de la conformité agréés sont obligés d'inclure spécifiquement le type de frein utilisé dans les certificats de conformité délivrés pour les appareils de climatisation et de réfrigération.

Approbation de la mise à jour de (2) normes saoudiennes dans le règlement technique général pour l'efficacité énergétique

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a décidé de mettre à jour un certain nombre de normes figurant à l'annexe n° (1) « Liste des produits faisant l'objet d'une décision d'application des exigences d'efficacité énergétique » du Règlement technique général relatif à l'efficacité de la consommation d'énergie.

« La SASO » lance des mises à jour des règlements techniques sur SABER

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour de plusieurs codes douaniers sur la plateforme électronique SABER. Ces codes, relatifs à un certain nombre de produits soumis au règlement technique pour les appareils de télécommunication, doivent être mis à jour dans un délai de 15 jours à compter du 21 janvier 2025.

Et les codes douaniers qui seront mis à jour comprennent un certain nombre de produits soumis au règlement technique pour les appareils de télécommunication, y compris :

- Les dispositifs ferroviaires ou le tramway
- Les dispositifs et les outils conçus spécialement pour la communication
- Les dispositifs de mesure du facteur d'interférence
- Les dispositifs de mesure des conversations téléphonique

« SABER » a mis à jour les codes douaniers pour les produits de matériaux de construction

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plate-forme SABER, qui seront soumis à des réglementations techniques à partir du 17 mars 2025, les importateurs et les fabricants disposant d'un délai de 30 jours pour appliquer les modifications.

Les mises à jour incluent un certain nombre de produits soumis à la réglementation technique des matériaux de construction - Partie I - exigences des métaux et des alliages pour la construction, ce qui améliore le respect des exigences de qualité et de sécurité.

« SABER » a de nouvelles mises à jour des codes douaniers des produits

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, lesquels deviendront soumis aux réglementations techniques dans un délai de 30 jours, à compter du 4 juin 2025.

La SASO a également annoncé le remplacement de certains codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, à compter du 1er juin 2025, en parallèle des mises à jour de l'Autorité de la zakat, des impôts et des douanes (ZATCA).

Début de l'application de l'obligation d'émission du certificat de conformité de l'expédition - 1er octobre 2025

A compter du 1er octobre 2025, l'émission du certificat de conformité de l'expédition (SCOC) deviendra obligatoire pour tous les produits, qu'ils soient soumis ou non aux règlements techniques, via la plateforme électronique SABER, et ce avant l'émission de la déclaration douanière.

Mise à jour des codes douaniers des produits soumis aux règlements techniques

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, lesquels deviendront soumis aux réglements techniques dans un délai de 30 jours, à compter du 24 juillet 2025.

Les codes douaniers concernés par cette mise à jour incluent plusieurs produits soumis au réglement technique pour les équipements et les vêtements de protection individuelle, au réglement technique pour le papier et le carton, au réglement technique pour les détergents, ainsi qu'au réglement technique pour les appareils de télécommunications et les technologies de l'information.

« SABER » lance des mises à jour des codes douaniers pour les appareils et jeux des parcs de divertissement

SABER lance des mises à jour des codes douaniers relatifs aux équipements et attractions des parcs de loisirs

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, lesquels deviendront soumis aux réglements techniques dans un délai de 30 jours, à compter du 15 septembre 2025.

Les codes douaniers concernés par cette mise à jour incluent plusieurs produits soumis au réglement technique pour les appareils et les jeux des parcs de divertissement.

هيئة التقييس الخليجية
GCC Standardization Organization

La Comité Général des normes approuve le projet de 1140 normes techniques du GSO pour 2025

Lors de sa 45e réunion, tenue au siège de l'OSG à Riyad, le Comité général des normes a approuvé le projet de 1140 normes techniques du Golfe en 2025, dans le cadre des programmes de travail des comités techniques du Golfe cette année.

Approbation de (1145) projets de normes techniques internationales en coopération avec l'ISO

Le groupe de gestion de la délégation arabe a tenu sa 13e réunion au siège de l'Organisation de normalisation du Golfe du 24 au 25 février 2025, au cours de laquelle 145 projets de traduction de normes internationales ont été approuvés, qui seront publiés en coordination avec l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) conformément aux procédures approuvées.

Le groupe a également approuvé le programme de travail technique pour 2025, qui comprend 1155 projets de normes, dans une étape qui favorise la normalisation de la terminologie technique et des normes dans le monde arabe.

Le Conseil technique de la GSO approuve un ensemble de normes et règlements techniques du Golfe

Le Conseil technique de l'Organisation de normalisation du pays du Golfe (GCO), a tenu sa 6ème réunion, du lundi 21 au dimanche 27 juillet, du 23 au 24 chawal 1446, avec la participation de l'Autorité publique de l'Industrie, l'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO), les chefs des organismes nationaux de normalisation dans les États membres, ainsi que le président de l'Organisation de normalisation du Golfe, et un représentant du secrétariat général du Conseil de coopération du Golfe.

- Au cours de la réunion, le Conseil a adopté un certain nombre de décisions importantes dans le domaine de la normalisation, notamment les suivantes :
- L'adoption de (199) nouvelles normes techniques du Golfe
- L'approbation de (7) projets de règlements techniques du Golfe
- La conversion de (221) règlements techniques du Golfe en normes techniques.
- L'adoption de (151) projets de traduction des normes et règlements techniques du Golfe.

« La GSO » adopte de nouvelles réglementations et normes techniques

Au cours de sa réunion n° 61, le Conseil technique de l'Organisation de normalisation du Golfe a publié un ensemble de décisions dont les plus importantes sont :

- Approbation de (14) projets de règlements techniques du Golfe
- Adoption de (988) projets de normes techniques du Golfe
- Approbation de la conversion (25) des règlements techniques du Golfe en normes techniques du Golfe
- Adoption de (14) projets pour traduire les normes/règlements techniques du Golfe
- Approbation du retrait de (58) normes et règlements techniques du Golfe

Le Comité ministériel de la GSO adopte (14) nouveaux réglements techniques du Golfe

Lors de sa 110 réunion, le Comité ministériel pour les affaires de la normalisation des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) a pris plusieurs décisions clés visant à renforcer l'harmonisation et la qualité dans la région du Golfe :

- Adoption de 14 nouveaux projets de règlements techniques du Golfe.
- Conversion de 25 règlements techniques en normes du Golfe.
- Retrait de 54 règlements techniques.

هيئة الغذاء والدواء
Saudi Food & Drug Authority

« La SFDA » : Modifier et ajouter des substances à la liste des substances listées dans les produits cosmétiques

Dans un circulaire publié, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA), a décidé de modifier et ajouter des substances à la liste des substances dans les produits cosmétiques, en plus d'interdire l'importation et la fabrication des produits qui sont contraires à ce circulaire à partir du 1ère décembre 2026.

L'Autorité a souligné que les produits échangés sur le marché ont le temps jusqu au 1ère décembre 2028 pour réganer leur situation, soulignant également qu après cette date, les produits qui ne sont pas conformes à cette circulaire seront considérés comme des infractions et seront traités conformément au système de produits cosmétiques et à ses réglements techniques.

« La SFDA » : Interdiction d'utiliser les phrases ou les logos géographiques dans les produits cosmétiques

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA), a annoncé dans une circulaire affirmant l'Interdiction des phrases et des logos suggérant que le produit cosmétique est destiné à une zone géographique spécifique, affirmant que cela est contraire aux normes énoncées dans la liste des allégations cosmétiques (SFDA.CO.S.GD.2025).

La SFDA a souligné la nécessité pour tous les fabricants, les importateurs et les distributeurs des entreprêts de produits cosmétiques de ne pas ajouter ces phrases et ces logos dans leurs produits cosmétiques, notant que les produits non conformes, ne seront pas dédouanés.

« La SFDA » : Restriction des dérivés de la vitamine (A) dans les cosmétiques

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé la restriction de l'utilisation des dérivés de la vitamine (A) dans les produits cosmétiques, avec l'ajout d'un certain nombre de nouvelles substances à la liste des substances restreintes dans la fabrication de produits cosmétiques.

La SFDA a confirmé qu'à partir du 1er janvier 2026, l'importation ou la fabrication de tout produit qui viole la circulaire sera interdite, et que les produits échangés sur les marchés bénéficieront d'un délai supplémentaire pour leurs conditions jusqu'au 1er janvier 2028.

La SFDA a indiqué qu après cette date, les produits non liés par la présente circulaire seront considérés comme une infraction et seront traités conformément au Système des produits cosmétiques et à ses réglements techniques.

« La SFDA » : utilisation obligatoire de la plateforme « Retrait et divulgation » pour tous les établissements

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a souligné la nécessité pour les fabricants, importateurs et distributeurs de respecter les exigences de la plateforme « Retrait et divulgation », qui est détaillée à la divulgation des produits pour lesquels des avertissements ou des décisions de retrait ont été émises.

Ce service, qui a commencé à être mis en œuvre le 12 août 2025, est un outil pour garantir la transparence et la protection des consommateurs, car il permet aux établissements de consulter les avertissements émis par l'Autorité et de divulguer électroniquement les quantités de produits couverteres par l'avertissement via le portail désigné.

« La SFDA » : La mise à jour de la liste des substances interdites dans les produits cosmétiques

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a décidé d'ajouter un certain nombre de substances à la liste des substances interdites dans les produits cosmétiques. Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts continus de l'autorité pour examiner et évaluer les composants de ces produits et assurer l'utilisation sûre.

Cette décision est basée sur l'article 4 de la Loi sur les produits cosmétiques (promulguée par le Décret royal n° M/49 en date du 14/06/1439), qui stipule que « l'Autorité identifie les substances interdites et restreintes à utiliser dans les produits cosmétiques et les publie sur son site web ».

« La SFDA » adopte les modifications du règlement technique du système alimentaire

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA), lors de sa réunion n° 4/44, tenue le 14/03/24, a décidé de modifier le réglement technique du système alimentaire.

Les modifications comprennent l'ajout d'un nouveau paragraphe à l'article (4), ainsi que l'inclusion de trois nouveaux articles réglementaires en vue de renforcer les procédures réglementaires et d'améliorer l'efficacité du contrôle des aliments.

« La SFDA » lance le service de certificat de conformité du produit (PCOC) via GHAD

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA), lance le service de certificat de conformité du produit (PCOC) au sein des services du secteur alimentaire sur la plateforme électronique GHAD, à partir du 16 octobre 2025.

Ce service permet aux bénéficiaires de soumettre une demande d'enregistrement des produits alimentaires sur la base d'un certificat de conformité du produit délivré par l'un des organismes d'évaluation de la conformité agréés par l'Autorité, contribuant ainsi à faciliter les procédures d'enregistrement et à renforcer la fiabilité des produits sur le marché saoudien.

« La SFDA » : Approbation de la mise à jour du « Guide des allégations cosmétiques »

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé la mise à jour du « Guide des allégations cosmétiques » (Partie 1 - Exigences de sécurité dans les produits cosmétiques et les produits de soins personnels » (SFDA.CO.S.GD.2024- 2528) intitulé « Produits cosmétiques - Liste des allégations pour les produits cosmétiques et les soins personnels » en anglais et en arabe.

Les modifications les plus notables comprennent : Transformation des listes des matériaux (interdits, restreints, conservateurs, colorants, filtres), les deux réglements au site de l'Autorité : https://www.sfda.gov.sa/ar/AllCosmeticList »

Modifications des références supplémentaires et ajout de nouvelles références, avec la correction de certaines notes linguistiques.

« La SFDA » : Mise à jour des codes douaniers des produits soumis à la plateforme « GHAD »

Dans le cadre de ses efforts continus pour développer les systèmes numériques et améliorer l'expérience des clients, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé le lancement de la troisième phase de tous les services administratifs sur la plateforme « GHAD », à partir du 25 mai 2025.

Cette phase comprend un groupe de services, dont les plus importants sont :

- L'enregistrement des produits alimentaires
- L'inscription des produits sur « GHAD »
- Les services de l'exportation
- Les services de l'importation et de l'expédition « via la plateforme FASEH »

« La SFDA » annonce la suspension des anciens systèmes de l'adoption officielle de la plateforme « GHAD »

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé l'arrêt de tous les anciens systèmes électroniques à partir du 18 juin 2025, après le lancement de la troisième et dernière phase de ses services alimentaires via la plateforme GHAD.

« La SFDA » a mis à jour les nouvelles mises à jour des réglements techniques pour les produits cosmétiques

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé l'adoption de mises à jour des deux réglements techniques :

- SFDA.CO.S.GD.2024- 1843 intitulé « Produits cosmétiques - Exigences de sécurité dans les produits cosmétiques et les produits de soins personnels »
- SFDA.CO.S.GD.2024- 2528) intitulé « Produits cosmétiques - Liste des allégations pour les produits cosmétiques et les soins personnels » en anglais et en arabe.

Les modifications les plus notables comprennent : Transformation des listes des matériaux (interdits, restreints, conservateurs, colorants, filtres), les deux réglements au site de l'Autorité : https://www.sfda.gov.sa/ar/AllCosmeticList »

Modifications des références supplémentaires et ajout de nouvelles références, avec la correction de certaines notes linguistiques.

« La SFDA » : Mise à jour des codes douaniers des produits soumis aux réglements techniques

L'Organisation saoudienne de normalisation, de métrologie et de qualité (SASO) a annoncé la mise à jour d'un ensemble de codes douaniers sur la plateforme électronique SABER, lesquels deviendront soumis aux réglements techniques dans un délai de 30 jours, à compter du 24 juillet 2025.

Les codes douaniers concernés par cette mise à jour incluent plusieurs produits soumis au réglement technique pour les équipements et les vêtements de protection individuelle, au réglement technique pour le papier et le carton, au réglement technique pour les détergents, ainsi qu'au réglement technique pour les appareils de télécommunications et les technologies de l'information.

« La SFDA » : Restriction des dérivés de la vitamine (A) dans les cosmétiques

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé la restriction de l'utilisation des dérivés de la vitamine (A) dans les produits cosmétiques, avec l'ajout d'un certain nombre de nouvelles substances à la liste des substances restreintes dans la fabrication de produits cosmétiques.

La SFDA a confirmé qu'à partir du 1er janvier 2026, l'importation ou la fabrication de tout produit qui viole la circulaire sera interdite, et que les produits échangés sur les marchés bénéficieront d'un délai supplémentaire jusqu'au 1er janvier 2028.

La SFDA a indiqué qu après cette date, les produits non liés par la présente circulaire seront considérés comme une infraction et seront traités conformément au Système des produits cosmétiques et à ses réglements techniques.

« La SFDA » : utilisation obligatoire de la plateforme « Retrait et divulgation » pour tous les établissements

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a souligné la nécessité pour les fabricants, importateurs et distributeurs de respecter les exigences de la plateforme « Retrait et divulgation », qui est détaillée à la divulgation des produits pour lesquels des avertissements ou des décisions de retrait ont été émises.

Ce service, qui a commencé à être mis en œuvre le 12 août 2025, est un outil pour garantir la transparence et la protection des consommateurs, car il permet aux établissements de consulter les avertissements émis par l'Autorité et de divulguer électroniquement les quantités de produits couverteres par l'avertissement via le portail désigné.

« La SFDA » : La mise à jour de la liste des substances interdites dans les produits cosmétiques

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a décidé d'ajouter un certain nombre de substances à la liste des substances interdites dans les produits cosmétiques. Cette décision s'inscrit dans le cadre des efforts continus de l'autorité pour examiner et évaluer les composants de ces produits et assurer l'utilisation sûre.

Cette décision est basée sur l'article 4 de la Loi sur les produits cosmétiques (promulguée par le Décret royal n° M/49 en date du 14/06/1439), qui stipule que « l'Autorité identifie les substances interdites et restreintes à utiliser dans les produits cosmétiques et les publie sur son site web ».

« La SFDA » adopte les modifications du règlement technique du système alimentaire

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA), lors de sa réunion n° 4/44, tenue le 14/03/24, a décidé de modifier le réglement technique du système alimentaire.

Les modifications comprennent l'ajout d'un nouveau paragraphe à l'article (4), ainsi que l'inclusion de trois nouveaux articles réglementaires en vue de renforcer les procédures réglementaires et d'améliorer l'efficacité du contrôle des aliments.

« La SFDA » : Interdiction d'utiliser les phrases ou les logos géographiques dans les produits cosmétiques

L'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA), a annoncé dans une circulaire affirmant l'Interdiction des phrases et des logos suggérant que le produit cosmétique est destiné à une zone géographique spécifique, affirmant que cela est contraire aux normes énoncées dans la liste des allégations cosmétiques (SFDA.CO.S.GD.2025).

La SFDA a souligné la nécessité pour tous les fabricants, les importateurs et les distributeurs des entreprêts de produits cosmétiques de ne pas ajouter ces phrases et ces logos dans leurs produits cosmétiques, notant que les produits non conformes, ne seront pas dédouanés.

« La SFDA » : Restriction des dérivés de la vitamine (A) dans les cosmétiques

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a annoncé la restriction de l'utilisation des dérivés de la vitamine (A) dans les produits cosmétiques, avec l'ajout d'un certain nombre de nouvelles substances à la liste des substances restreintes dans la fabrication de produits cosmétiques.

La SFDA a confirmé qu'à partir du 1er janvier 2026, l'importation ou la fabrication de tout produit qui viole la circulaire sera interdite, et que les produits échangés sur les marchés bénéficieront d'un délai supplémentaire jusqu'au 1er janvier 2028.

La SFDA a indiqué qu après cette date, les produits non liés par la présente circulaire seront considérés comme une infraction et seront traités conformément au Système des produits cosmétiques et à ses réglements techniques.

« La SFDA » : utilisation obligatoire de la plateforme « Retrait et divulgation » pour tous les établissements

Dans une circulaire officielle, l'Autorité saoudienne de contrôle des aliments et des médicaments (SFDA) a souligné la nécessité pour les fabricants, importateurs et distributeurs de respecter les exigences de la plateforme « Retrait et divulgation », qui est détaillée à la divulgation des produits pour lesquels des avertissements ou des décisions de retrait ont été émises.

Ce service, qui a commencé à être mis en œuvre le 12 août 2025, est un outil pour garantir la transparence et la protection des consommateurs, car il permet aux établissements de consulter les avertissements émis par l'Autorité et de divulguer électroniquement les quantités de produits couverteres par l'avertissement via le portail désigné.

« La SFDA » : La mise à jour de la liste des substances interdites dans les produits cosmétiques